

La Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections

Communiqué numéro 3

22 Mai 2016

Fermeture et dépouillement dans le calme

Les élections municipales du 22 mai 2016 du Burkina Faso constituent le point d'achèvement du cycle électoral amorcé avec la tenue des élections générales (présidentielle et législatives) le 29 novembre 2015. Une centaine d'organisations et coalitions ont convenu le 3 juillet 2015 de mettre en place la Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL). Sous l'impulsion de Diakonia et du National Democratic Institute (NDI), avec l'appui technique de OneWorld UK et de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), les organisations de la société civile ont décidé de la mutualisation de leurs projets de monitoring et d'observation des élections à travers la mise en place d'une plateforme pour un suivi harmonisé, proactif et citoyen du processus électoral. La *Situation Room* de la CODEL est installée au Splendid Hôtel depuis le 20/05/2016 pour suivre l'ensemble du processus électoral, en temps réel.

Le 22 mai 2016, la CODEL a déployé 1056 observateurs et observatrices sur l'ensemble du territoire national, 3 par commune (mais Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont respectivement couverts par 9 et 6 observateurs), couvrant ainsi 349 des 351 communes.

Se basant sur les rapports envoyés par les observateurs déployés sur le terrain et couvrant toutes les 13 régions et 45 provinces, la CODEL fait les constats suivants sur **la fermeture des bureaux et le dépouillement des bulletins de vote** :

En ce qui concerne la fermeture, **93%** des bureaux de vote ont fermé à 18h00. 6% ont cependant fermé avant 18h00 et 1% après 18h00. Il importe de noter qu'à 18h00, il existait des files d'attente dans 8% des bureaux de vote et les électeurs ont été autorisés à voter dans 74% de ces cas.

S'agissant du dépouillement, nos observateurs ont fait les constats suivants :

- Le dépouillement s'est passé régulièrement sans incidents dans **80%** des bureaux ;
- Les membres du bureau de vote ont noté le nombre d'électeurs ayant signé la liste d'émargement dans **99%** des bureaux de vote ;
- Le nombre d'émargement correspond au nombre de bulletins trouvés dans l'urne dans **96%** des bureaux de votes ;
- La décision d'annuler un bulletin était toujours prise par consensus dans **99%** des bureaux de vote ;
- Les délégués des candidats présents ont tous reçu une copie des résultats dans **95%** des bureaux de vote ;
- Les délégués des candidats et les membres du bureau de vote ont tous signé le procès-verbal dans **97%** des bureaux de vote ;
- Les résultats étaient affichés devant le bureau de vote dans **92%** des bureaux de vote ;

La Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections

- Les enveloppes destinées aux autorités compétentes étaient sécurisées dans **99%** des bureaux de vote ;
- Le dépouillement a eu lieu en public dans la quasi-totalité des bureaux de vote (**100%**) ;
- Il y avait des réclamations consignées dans le procès-verbal dans seulement **6%** des bureaux de vote ;

Par ailleurs, il y avait au moins 2 scrutateurs dans 98% des bureaux de vote.

Sur l'appréciation du scrutin, **62%** des observateurs ont trouvé que le processus était satisfaisant, 20% très satisfaisant et 15% assez satisfaisant. Seuls 3% des observateurs ont estimé que le processus n'était pas très satisfaisant.

Globalement, le scrutin est jugé au moins « **assez satisfaisant** » par nos observateurs dans **97%** des bureaux de vote.

Pour la CODEL
Le Président
Me Halidou OUEDRAOGO